

41^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 11 décembre 2018 à 18h30

À la Halle de gymnastique à Bassecourt

- Présidente** : Mme Yvonne LUCCHINA, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants :
Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat et M. Gérard Ruch.

M. Raphaël Messerli, Chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du 28 novembre 2018, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a le plaisir d'ouvrir la séance à la Halle de gymnastique de Bassecourt. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, le Secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public.

Chacun et chacune ayant pu prendre connaissance de l'ordre du jour, Mme Lucchina demande si quelqu'un souhaite une modification. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Michel Jobin (PCSI) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
Mme Nicole Lachat (PCSI) est excusée et remplacée par M. Luigi Viesti.
M. Eric Zuber (PCSI) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.
M. Christophe Terrier (PS+Verts) est excusé et remplacé par Mme Nadège Voirol.
M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2018.

Le secrétaire doit encore procéder à certains contrôles, le procès-verbal n° 40 du 6 novembre 2018 n'est pas terminé. Il sera présenté avec le procès-verbal de la présente séance lors de la séance du Conseil général du 26 février 2019. Le Conseil général ne voit pas d'objection.

3. Communications.

Mme Yvonne Lucchina constate que les questions orales sont trop longues et contiennent trois, voire quatre questions par objet, c'est beaucoup, sinon on pose une question écrite et la réponse sera d'autant plus précise.

Elle communique que suite à une décision du bureau du Conseil général, les questions orales ne seront pas enregistrées.

Mme Yvonne Lucchina souhaite que toutes les commissions aient élaboré leur cahier des charges, afin de pouvoir les avaliser par le Conseil général.

Le calendrier des séances du Conseil général peut être consulté sur le site internet de la Commune.

Mme Lucchina rappelle que les chefs de groupe doivent faire suivre aux présidents de commissions les documents concernant les jetons de présence 2018 et sont priés de retourner ces documents au Secrétariat communal au plus vite.

Elle rappelle qu'un apéritif sera servi après les débats. Le public est également invité à rester après la séance.

M. Jean-Bernard Vallat communique que la Commune de Haute-Sorne est invitée à la fête de la Croisée des migrants. Cette manifestation regroupe 15 à 20 communautés étrangères et se déroulera le 23 mars 2019. Le Conseil communal a déjà rencontré les organisateurs.

Le journal de la commune est en stand by. M. Vallat montre la nouvelle maquette, qui sera finalisée après la rencontre avec le rédacteur. L'objectif est la parution du nouveau journal pour Pâques.

M. le Maire soulève le problème des déchets encombrants. Le règlement du SEOD est clair, un objet encombrant n'entre pas dans un sac taxé 110 litres. Notre commune va participer, à la demande du SEOD, d'être plus stricte.

Concernant l'éclairage de Noël, M. le Maire indique qu'un sapin de Noël a été installé dans chaque village. Il rappelle que l'éclairage dans le village de Bassecourt a été payé par le Centre COOP.

M. le Maire communique que le Service électrique de Soulce va être membre de la SACEN. Cela permettra de bénéficier de prix plus attractif.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable du dicastère Finances et Impôts communique que la première mouture du budget n'avait pas belle allure. Le budget a été repris trois fois par le Conseil communal et la commission des finances. Plusieurs éléments expliquent le mauvais résultat : la péréquation financières, l'augmentation des charges liées notamment par la recapitalisation de l'enseignement et l'augmentation des charges liées dans le domaine social. Le budget sera présenté au Conseil général en 2019.

M. Etienne Dobler revient sur le crédit pour l'aménagement de la téléphonie et internet à l'école, d'un montant de Fr. 110'000,-. On se demandait si ce montant était suffisant ? Le budget a été parfaitement tenu et à satisfaction des enseignants. La facture finale s'élève à Fr. 109'662,-.

4. Questions orales

Mme Céline Grellier (HSA) relève que les parents et enfants de la crèche des Barbouilles ont adressé un courrier à l'attention du Conseil Général via notre Présidente avant notre dernière séance. Cependant, nous n'en avons reçu ni copie, ni communication y relative le 6 novembre dernier.

Les courriers des citoyens comme leurs téléphones ou interpellations sont leurs seuls liens avec leurs représentants politiques qu'ils soient au législatif ou à l'exécutif. Dans certains cas, cela peut donner lieu à une étude en commission, une communication via la presse, une résolution, une motion, etc.

Plusieurs citoyens ont déjà fait part de leur désarroi n'ayant pas de réponse du Conseil Communal ou parce qu'en relançant directement un Conseiller communal, il constate qu'il n'est pas au courant de leur écrit.

Dernièrement, HSA a reçu une copie de la lettre des Barbouilles en direct, car selon leurs informations, ce courrier aurait été retenu à la demande de M. le Maire auprès de notre Présidente.

A notre connaissance, ce n'est pas le seul courrier non-transmis aux conseillers généraux, nous connaissons déjà un cas en 2015. Nous aimerions de plus amples renseignements et savoir si nous ne sommes pas là face à un déni de démocratie en refusant la parole du et au peuple ?

Comment se fait-il qu'un exécutif interfère dans les affaires d'un législatif ? On n'est clairement pas dans une situation de collaboration entre conseils, il s'agit des prérogatives de l'autorité supérieure du Conseil général. N'y-a-t-il pas un manque de respect de la séparation des pouvoirs ?

Combien de fois depuis le début de notre commune, l'expression écrite de nos citoyens à notre attention ne nous a-t-elle pas été transmise ?

Nous ne pouvons, qu'inviter les citoyens à s'adresser à l'avenir, au bureau du Conseil général et aussi aux chefs de groupes. Les adresses sont à disposition sur le site communal.

De plus, nous remercions la Présidente de bien vouloir transmettre via la voie officielle le document précité et les autres s'il y en a.

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, répond que cela ne s'est pas passé comme ça. Pour les Barbouilles, un dossier a été transmis au Gouvernement. Pour les communications, nous aurons bientôt un nouveau journal. Il ajoute que les courriers que nous recevons sont nombreux et maintenant la GED nous aide à suivre les dossiers. Il ne sait pas s'il a répondu au courrier évoqué par Mme Grellier.

Mme Céline Grellier (HSA) est partiellement satisfaite.

M. Lionel Socchi (HSA) revient sur la précédente législature, il a souvent été reproché à notre commune son manque de vision quant à son développement, ainsi qu'un certain déficit dans sa communication.

Pour une localité comme Haute-Sorne, il est important qu'elle dispose d'un instrument de conduite politique et un cadre de référence, afin de guider son action et celle de son administration. Cet outil doit permettre de prioriser les actions en fonction du cadre budgétaire donné.

A plusieurs reprises, il a été évoqué l'élaboration par nos autorités d'un programme de législature permettant de communiquer sur des thèmes tel que le développement économique, territorial et démographique.

En septembre dernier, lors de la présentation du projet de digitalisation, M. le Maire a rappelé aux représentants de la presse que le programme de législature serait présenté d'ici la fin de l'année.

Près d'une année après l'entrée en fonction des nouvelles autorités, ce document fait toujours défaut et nous n'avons été nantis d'aucune information à ce sujet.

Le conseil communal peut-il nous faire un état des lieux des travaux menés pour l'élaboration de ce programme de législature ainsi que le calendrier de réalisation ?

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, répond que le Conseil communal s'occupe d'élaborer un programme de législature, il est actuellement à l'étude. Ce programme de législature sera présenté l'année prochaine. L'idée est aussi de communiquer via notre nouveau journal.

M. Lionel Socchi (HSA) est satisfait.

M. David Schneider (HSA) indique qu'il y a quelques semaines, son fils âgé de 9 ans et scolarisé à l'école primaire de Bassecourt, rentrait de l'école le dos et les jambes remplis de terre. Il lui expliquait qu'un nouveau jeu a été inventé par certains élèves, qui consiste à choisir un camarade au hasard, de le faire chuter et de le traîner au sol en le tirant par les pieds...

Depuis plus d'une année, toute utilisation de ballons pendant les récréations, avant et après les cours, a été formellement interdite dans toute la cour d'école. Raisons invoquées :

- il ne faut pas salir ou endommager les nouvelles façades de l'école,
- ce jeu n'a pas sa place dans cette cour restreinte, question de sécurité pour les autres élèves...

Bien qu'un lien de causalité ne puisse être prouvé, le fait d'empêcher à des enfants de jouer au ballon les incite à inventer de nouveaux jeux pas toujours très malins, vous en conviendrez.

En parallèle, il faut relever l'inexistence d'une place de jeux, depuis que l'ancienne a été démantelée, en lieu et place d'être rénovée ou remplacée. Bref, l'aménagement de la cour de notre école primaire de Bassecourt est loin de correspondre à ce que l'on souhaite pour l'épanouissement de nos enfants. Et pendant ce temps-là, martinets et hirondelles gazouillent joyeusement haut-perchés dans leur abri tout neuf !

Vous me direz peut-être que la place de jeux Robinson peut faire l'affaire. Étant située hors du périmètre de l'école, les enfants scolarisés ne peuvent s'y rendre pendant leurs pauses.

Je rappelle ici un court extrait du message N°83 du conseil communal, traité lors de la séance du conseil général du 13 décembre 2016. Il s'intitulait : « *Préavisier le crédit de Fr. 3'246'650.00 pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Bassecourt* ».

Dans le point N°5 de ce message, un montant de Fr. 40'000.- est prévu pour les aménagements extérieurs. Nous citons le paragraphe qui en fait mention, je cite : « *un montant est prévu pour la création d'une nouvelle aire de jeux aux abords de l'école...* ».

Le Conseil général a accepté ce message à l'unanimité et quelques mois plus tard, le corps électoral également.

Nous pouvons tous constater l'avancée des travaux de rénovation de l'école et témoigner que c'est une belle réussite. Par contre, nul doute que pour nos enfants, jouer au ballon à l'extérieur et profiter d'une aire de jeux réfléchie et adaptée aux petits comme aux grands, a plus d'importance que de contempler de jolis murs gris ou blancs immaculés...

Nos questions au Conseil Communal :

- A quand le retour des jeux de ballons dans la cour de l'école primaire de Bassecourt ?
- Quel est le montant réservé pour l'aménagement agréable de la cour d'école et la réalisation de cette place de jeux et quel est le calendrier de réalisation ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses et surtout, au nom des enfants de l'école primaire, je demande à ce que leur épanouissement soit pris au sérieux par nos Autorités.

Mme Rose-Marie Allemann répond qu'un montant de Fr. 40'000,- est consacré pour la place de jeu et les travaux sont prévus. Elle ajoute que le Conseil communal n'a jamais donné l'ordre de ne pas jouer au ballon. Cette place de jeu est à faire le plus rapidement possible.

M. David Schneider (HSA) est partiellement satisfait.

Mme Valérie Soltermann (HSA) communique que le 18 novembre 2018, les cinq chefs de groupe du législatif, ont été interpellés par mail, par des citoyens d'Undervelier, concernant un passage piéton à la Route de Soulce, qui n'a pas été rétabli, suite à la récente réfection de cette route cantonale.

Le groupe HSA comprend l'inquiétude et l'incompréhension de nos concitoyens. La sécurité routière étant une de mes préoccupations, j'ai recherché des informations pour comprendre cette interpellation citoyenne. Car la proposition du Conseil communal faite à nos concitoyens, ne donnait pas satisfaction : « Poser pour une période déterminée, le radar courtois de la Police cantonale, afin de savoir combien de véhicules passent chaque jour et quelles sont les vitesses enregistrées ».

Je me suis renseignée auprès de différentes instances (services des infrastructures, BPA...) et intervenants qui m'ont aidée à comprendre la situation. Grâce à ces recherches, mon groupe connaît l'historique de ce passage piéton, les nouvelles normes du BPA, qui motivait le non rétablissement de ce dernier. Nous connaissons également, la position du Canton, qui s'appuie sur les aspects juridiques et les recommandations du BPA, ce qui aura comme conséquence, dans le Canton du Jura, la suppression d'un certain nombre de passage piétons, qui ne respectent plus ces nouvelles normes (notamment la norme : visibilité).

Avec cette récolte d'informations, je me suis rendue sur place pour évaluer la situation. Il suffit de cela pour se rendre compte du manque de visibilité des piétons, mais également des automobilistes, d'évaluer l'emplacement de l'arrêt postal. Cet endroit est dangereux et masqué par une nouvelle construction en limite de route cantonale.

Cependant, pour conclure, le passage piéton est un équipement communal qui est soumis à une autorisation cantonale pour sa mise en place. Son entretien est à charge des communes.

D'où ma question :

Est-ce que le Conseil communal va faire une demande formelle et motivée au Canton, pour rétablir un passage piéton adapté sur cette route, afin d'assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables qui doivent traverser pour rejoindre le trottoir ?

M. Frédéric Juillerat répond que par rapport au BPA, les normes de sécurité sont respectées. De plus, comme deux membres de HSA font partie de la commission des Travaux publics, nous reprendrons cet objet.

Mme Valérie Soltermann (HSA) est partiellement satisfaite.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) adresse une question au responsable des finances de l'exécutif communal. Elle a pour objectif l'état d'élaboration actuel du budget 2019 de la Commune, en lien notamment avec le point 5 de notre ordre du jour relatif à l'approbation de l'augmentation de 3,5 EPT au Service de l'urbanisme. Le budget 2019 de la Commune sera examiné par le Conseil général, en février 2019, l'on sait que des difficultés importantes surgissent s'agissant de son élaboration qui est, selon nos informations, très largement déficitaire à ce stade. Sa question est la suivante : Quel est l'état actuel du projet de budget 2019, respectivement quel déficit est-il prévu à ce stade; le projet de budget englobe-t-il les dépenses liées au message 121 et relatif à l'augmentation de 3,5 EPT au Service de l'urbanisme (point 5 de l'ordre du jour). Ce budget se base-t-il sur une quotité d'impôt inchangée pour 2019, voire pour les années ultérieures. Eu égard au fait que la Commune de Haute-Sorne doit s'attendre à des diminutions de recettes importantes (absence de subsides de fusion des Communes ; pertes au niveau de la péréquation financière ; pertes liées à la réforme fiscale des entreprises, augmentations des coûts liés à l'enseignement et à l'action sociale notamment). M. Allimann informe que son groupe dépose ce jour une motion ayant pour objet d'inviter l'exécutif communal à établir un plan financier valable 5 ans, comprenant une vue d'ensemble des charges et revenus du compte de fonctionnement ainsi qu'une synthèse des investissements. Il précise que sa question n'est pas dirigée contre l'exécutif et encore moins contre le Conseiller communal en charge des finances, qui, au demeurant, effectue un excellent travail et fait preuve d'une grande compétence, étant convaincu pour sa part qu'il doit, en sa qualité de garant des deniers publics, avec la collaboration de ses services, résister aux assauts économiques et financiers de ses collègues de l'exécutif, afin de garantir l'élaboration d'un budget le plus équilibré possible, sans hausse de la pression fiscale.

M. Etienne Dobler répond que la planification financière a été faite, mais qu'elle est difficile à tenir, car il y a toujours plus de dépenses. Le document existe et est à disposition. MCH2 oblige une planification financière. L'augmentation de 3,5 EPT est englobé au budget à raison de 50 %, car l'engagement du personnel supplémentaire va prendre un certain temps. Au niveau de la quotité, la commission des finances a étudié la chose et pour le moment la quotité reste inchangée.

M. Jean-Marie Allimann est satisfait de la réponse.

M. Pascal Crétin, 1964 (PDC) indique que la presse nous a informés récemment des difficultés rencontrées par la Confédération suisse et en particulier par le Canton du Jura, pour obtenir le versement des impôts frontaliers. Les sommes en jeu sont extrêmement importantes. En clair, la France est en retard de plusieurs mois dans le paiement des montants dus. Cette situation est pour le moins inquiétante et a certainement des conséquences néfastes et négatives. Qu'en est-il dès lors pour la Commune de Haute-Sorne par exemple ? Merci dès lors de bien vouloir nous renseigner sur les conséquences que cette situation entraîne sur les finances de notre Commune.

M. Etienne Dobler répond que la Commune de Haute-Sorne, tout comme la Confédération et le Canton, est toujours dans l'attente du versement de cet impôt. L'imposition de la rémunération des travailleurs frontaliers est régie par la Convention de double imposition signée entre la Suisse et la France ainsi que l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers. Cet impôt représente effectivement une somme importante pour les finances communales puisque le montant porté au budget 2019 s'élevait à Fr. 1'150'000,-. Cet impôt, en vertu de la convention signée entre les deux états est versé par la France à la Confédération. Cette dernière redistribue ensuite les montants aux cantons, qui eux-mêmes reversent la part communale. Sachant qu'à ce jour aucun versement n'est parvenu à la

Confédération, il est peu probable que le montant en question parvienne dans la caisse communale cette année encore. Cette situation a évidemment des répercussions négatives sur nos finances, notamment en terme de trésorerie. En effet, de notre côté nous devons aussi faire face à des obligations et les montants de cette importance ne nous parviennent pas, nous nous trouvons face à des difficultés de trésorerie. Toutefois, une planification pointue des flux de trésorerie nous permet de faire face à ce genre de situation, ceci bien évidemment, pour autant qu'elle ne s'éternise pas !

M. Pascal Crétin, 1964 (PDC) est satisfait de la réponse.

M. Patrick Ballaman (PS+Verts) relève qu'en 2016, nous avons abordé au Conseil général le thème de la colonie de vacances du Cerneux-Godat aux Bois. La question de garder un tel bâtiment dans le patrimoine communal pouvait se poser compte tenu de sa relative vétusté, de son utilisation modérée et de son rendement négatif. Sachant que des camps sont organisés chaque année pour les élèves de Haute-Sorne, nous avons consenti à un crédit de Fr. 157'000,- pour des travaux de rénovation. Comme chaque année, deux camps sont organisés, à l'été et à l'automne. Celui de l'été semble avoir eu une participation très moyenne et celui de l'automne a été purement et simplement supprimé par manque d'inscriptions. M. Ballaman ne sait pas dans quelle mesure il faut y voir un manque d'intérêt ou encore un souci dans l'organisation de ces camps. Ses questions sont les suivantes :

- quelle est la situation au niveau des comptes de cette colonie ?
- comment le Conseil communal évalue-t-il les perspectives de cette colonie de vacances ?

Mme Géraldine Beuchat répond que la commission de la colonie de vacances va se réunir et va mener une réflexion par rapport à ce qu'il y a à faire et voir l'année prochaine.

M. Patrick Ballaman (PS+Verts) est satisfait de la réponse.

Mme Catherine Wolfer (PS+Verts) revient sur le service de redistribution d'aliments invendus et rappelle qu'en date du 18 septembre 2018, le Conseil communal a donné des réponses concrètes à la motion "Service de redistribution d'aliments invendus" déposée par le groupe PS+Verts. Le Conseil communal s'engageait à renforcer l'information aux habitants de Haute-Sorne pour les diriger sur toutes les possibilités d'aide aux plus démunis. Il promettait de donner des informations sur les heures d'ouverture de Table Couvre-Toi de notre région, des magasins Caritas, des Cartons du Cœur et du réseau d'entraide Coup de Cœur. Le Conseil communal se disait prêt à entrer en matière pour apporter son soutien financier à la création d'une organisation de bénévoles sous une forme associative dans la commune si des citoyens souhaitaient mettre en place et gérer ce service.

Voici ses questions :

- le Conseil communal a-t-il fixé une date à laquelle il allait publier ces informations ? En ce début d'hiver et tout proche des fêtes de fin d'année, l'information au sujet des points d'aide serait particulièrement bienvenue.
- L'information concernant le soutien à la création d'une organisation bénévole pourrait quant à elle faire l'objet d'une information plus étoffée. Le Conseil communal a-t-il pensé au moyen d'y parvenir ?

Mme Nicole Eggenschwiler apporte la réponse suivante : Je suis assez surprise de cette question car la commission du dicastère en a parlé à plusieurs reprises et vos représentants vous en ont informé, mais je suis aussi satisfaite quelque part de soulever ce problème en toute sérénité dans ce dernier conseil général.

En effet le dicastère, que j'ai repris cette année après les 2 autres que j'ai tenu la première législature, s'est mis à l'œuvre sur la communication à donner et ce dès le 16.04.2018 en parallèle de l'étude de redistribution des invendus.

La commission que je préside s'est réunie 6 fois pour l'année 2018. Tous les thèmes Ecoles, Formation, santé, crèche, aînés et aide sociale ont été abordés et notamment celui de la communication et de l'information des prestations sociales que notre commune peut offrir. Eléments que je juge importants avec mes collègues de la commission qui sont aussi vos collègues de parti.

Nous avons travaillé sur ce projet dès notre deuxième séance et élaboré une première liste de prestations sociales et familiales pour nos citoyens passant par la naissance, la famille, la politique d'accueil, les prestations en faveur des jeunes, mais aussi et surtout l'aide aux plus démunis afin qu'ils

trouvent dans un fascicule distribué en tout ménage toutes les informations utiles et profitables à leurs besoins.

C'est dans cet esprit que notre commission a voulu élaborer ce projet, mais comme on me l'a rappelé en Conseil communal, les commissions étudient les dossiers qui leur sont soumis par l'exécutif ou le législatif. Elles proposent, le conseil décide.

En effet, un groupe politique, puis le conseil communal a demandé d'attendre et de ne pas faire de doublons avec le projet informatique qu'il comptait mettre en place par une application via le net pour donner des informations communales. Pour la commission le fait de distribuer un fascicule était plus approprié et avait du sens au niveau communication générale, surtout pour les personnes âgées.

Arrivée à l'automne et sans voir le jour d'un quelconque projet d'application, la commission a décidé d'aller de l'avant avec ce projet. Elle demande à pouvoir collaborer avec le Conseil et leur présente un projet complet et une ébauche de document à distribuer à nos concitoyens, ce qui pourrait être retranscrit sur le web. Un courrier a été adressé au Conseil qui tout dernièrement a donné son accord lors d'une dernière séance pour l'étude et le projet qui leur sera soumis.

Donc prochainement la commission présentera un projet au Conseil communal et certainement à chacun de vos groupes. Je souhaite plein succès à mes collègues et les remercie sincèrement pour le partage et les fructueux échanges réalisés dans cette commission.

Mme Catherine Wolfer (PS+Verts) est satisfaite de la réponse.

5. Prendre connaissance et approuver l'augmentation de 3,5 EPT au Service de l'urbanisme (message n° 121 du Conseil communal au Conseil général du 19 novembre 2018).

L'entrée en matière est demandée.

M. Yoann Schaffter (UDC) demande le refus de l'entrée en matière au vu du budget déficitaire.

Passée au vote, l'entrée en matière est acceptée par 25 voix contre 4.

M. le Maire Vallat présente l'analyse du bureau BDO au moyen d'un powerpoint. Il présente les points forts, l'analyse de la charge de travail, l'analyse des compétences, l'évolution des prestations de services, les constats et recommandations dans l'organisation générale, l'organigramme fonctionnelle et le profil des postes nécessaires. Il présente également les besoins estimés.

L'évolution des tâches, le développement du territoire, ainsi que le report de compétences du niveau cantonal au niveau communal exigent aujourd'hui une réorganisation du service de l'urbanisme ainsi qu'une réflexion sur les compétences voulues et demandées dans ce service. C'est pour ces raisons que l'entreprise BDO a été mandaté avec un cahier des charges portant sur une analyse de la partie administrative des Services de l'urbanisme, de la voirie et la conciergerie.

L'étude qui a été confirmée en janvier 2018 et qui s'est terminée le 16 octobre 2018 démontre plusieurs possibilités d'améliorations ainsi qu'un manque de personnel pour effectuer des tâches techniques afin de pouvoir accomplir de manière satisfaisante le travail quotidien. Les résultats démontrent qu'en plus d'une réorganisation du service, une augmentation de ressources en personnel est recommandée. Cette augmentation est chiffrée, dans ce rapport, à 3,5 EPT (emploi à plein temps). L'engagement de 3,5 EPT représente une masse salariale annuelle de Fr. 385'000,-.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Allimann (groupe PDC) propose d'accepter le message proposé, limité toutefois à une augmentation de 2,5 employés à plein temps (EPT) pour les raisons suivantes :

- a) Les contraintes budgétaires pèsent énormément sur la création de nouveaux postes dans l'administration. Il s'agit d'être extrêmement vigilants, afin d'éviter une augmentation de la pression fiscale à court et moyen terme. Toutefois, les prévisions budgétaires déficitaires ne constituent pas une raison suffisante pour refuser de doter ce Service, afin qu'il fonctionne correctement et assume la tâche d'intérêt public qui lui est confié.

- b) Nous avons conscience que le Service de l'urbanisme et les Services techniques sont sous-dotés en personnel. Dans l'intérêt de la Commune, il est indispensable de renforcer les effectifs de ces services, bien que nous ayons le souci des finances de la Commune. Nous proposons ainsi la création de 2,5 EPT dans l'immédiat puis, éventuellement et si nécessaire, de créer un EPT supplémentaire dans une année, soit une année après l'entrée en fonction des 2,5 postes proposés. Toutefois, nous posons comme condition à l'acceptation de l'augmentation de 2,5 EPT les exigences suivantes :
1. Nous demandons l'élaboration de cahiers des charges précis et détaillés s'agissant des fonctions de Chef de Service et des activités des deux agents techniques notamment.
 2. Les postes à créer et notamment le poste de Chef de Service doivent être confiés à des personnes compétentes, efficaces tant dans le traitement, le management des dossiers, que dans les aspects techniques.
 3. Nous demandons à prendre connaissance de l'évaluation des employés et du contrôle des tâches effectuées, avant de nous prononcer sur un 3^{ème} poste supplémentaire éventuel une année après l'entrée en fonction des 2,5 postes à créer.

M. Blaise Schüll (groupe PCSI) est d'avis que le message n° 121 qui concerne l'augmentation de 3,5 EPT au Service de l'urbanisme aborde un objet très important pour notre commune et auquel le groupe PCSI porte une grande attention. Il ressort dudit message que le Service de l'urbanisme est bien faible, en fonction de toutes les tâches qu'il doit et devra assumer ces prochaines années, au vu des divers investissements communaux. Actuellement, un coordinateur général, un adjoint qui vient d'un autre service et deux employées à 50 % chacune, semble bien insuffisant et inadapté. L'évolution des tâches, le développement du territoire et le report de compétence du niveau cantonal au niveau communal demandent une réorganisation du Service de l'urbanisme dans les meilleurs délais. Si l'on se réfère aux différents travaux à accomplir, stratégiques, techniques, opérationnels, administratif et de secrétariat, on constate encore plus rapidement qu'il y a lieu de s'attarder et de réfléchir avec sérieux sur l'organisation de ce service, tout comme l'a fait l'entreprise externe BDO. Laisser une si petite équipe sans moyens face à la charge de travail, c'est, permettez-moi de vous le dire, aller droit dans le mur. Une telle surcharge de travail ne peut conduire qu'à un mal-être, une accumulation de stress et ouvrir très grande la porte de l'arrêt maladie. Aujourd'hui, nous voulons donner à la Commune mixte de Haute-Sorne, deuxième Commune du canton en ce qui concerne la population et première en parlant superficie, un signal fort. L'organisation d'un Service tel que l'urbanisme se doit d'être à la hauteur de ce que nous recherchons toutes et tous, une Commune qui fonctionne et que se donne les moyens pour aller de l'avant. Soucieux de venir en aide au Service de l'urbanisme, le groupe PCSI soutiendra l'augmentation de 3,5 EPT comme demandé dans le message à sa grande majorité et vous engage à faire de même.

Mme Nadège Voirol (PS+Verts) est d'avis qu'il est évident de faire quelque chose. Le groupe PS+Verts est favorable à l'augmentation de 3,5 EPT.

Mme Valérie Soltermann (HSA) relève que le message du Conseil communal a suscité une longue discussion. Le groupe HSA est conscient de la surcharge de travail au Service de l'urbanisme. Cependant, le groupe HSA aurait souhaité prendre connaissance de l'audit, du programme de législation et du budget. Elle précise que la présentation powerpoint de M. le Maire a donné quelques réponses. Au nom du groupe HSA, elle propose l'augmentation de 1 EPT, priorité à la voirie et confier un mandat pour les autres postes.

M. le Maire insiste en rappelant que conformément au rapport de BDO, le Conseil communal demande la création de 3,5 EPT supplémentaires.

Une interruption de séance de cinq minutes est décidée.

Mme Valérie Soltermann (HSA), propose une augmentation de 2,5 EPT, en lieu et place de l'augmentation d'un EPT.

M. Jean-Marie Allimann maintient sa proposition d'une augmentation de 2,5 EPT, avec étude dans une année, s'il faut augmenter les effectifs.

Passée au vote, une augmentation de 2,5 EPT est acceptée, par 19 voix contre 12 et une abstention.

M. le Maire trouve dommage que l'on n'ait pas tenu compte de l'analyse du bureau BDO.

6. Prendre connaissance et approuver l'annexe au règlement concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages collectifs des communes de Haute-Sorne et de Courtételle et relatifs la desserte des forêts situés dans le périmètre du groupement forestier "Noir Bois – Chételay" (message n° 124 du Conseil communal au Conseil général du 19 novembre 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Frédéric Juillerat, conseiller communal présente ce point de l'ordre du jour. *Il relève que c'est la troisième fois que l'on procède de cette manière.*

Le groupement forestier "Noir-Bois – Chételay" a été mis sur pied dans le but de rassembler les propriétaires de forêts privés situées dans le secteur du Noir-Bois et du Chételay, sur territoire communal de Courtételle et de Haute-Sorne (Courfauvre). Sur une surface de 62 hectares, le Groupement forestier rassemble 89 propriétaires pour un total de 139 parcelles. La volonté des propriétaires privés d'exploiter leurs forêts à vocation mixte de production et de protection, a poussé le Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle à construire une desserte forestière. Le réseau des chemins et autres dessertes du secteur forestier Noir-Bois – Chételay a été assaini et développé sous la conduite du Syndicat d'améliorations (SAF) de Courtételle, dans le cadre de son remaniement parcellaire. Le 7 novembre 2017 s'est tenue la séance constitutive de la communauté de gestion forestière "Noir-Bois - Chételay".

Cette communauté de gestion répond aux exigences des Autorités délivrant des subventions. Elle a pour but de rassembler les propriétaires en vue de coordonner l'exploitation et la gestion forestière. Ainsi, un document intitulé "Annexe aux règlements concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages collectifs des communes de Haute-Sorne et Courtételle et relatifs à la desserte des forêts situés dans le périmètre du groupement forestier Noir-Bois – Chételay" doit être ratifié par les Autorités respectives de chaque commune.

Conformément à l'article 25 du règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la commune mixte de Haute-Sorne, le Conseil communal fixe, dans le cadre du budget, les contributions annuelles des propriétaires fonciers. Pour 2019, la contribution des propriétaires fonciers est fixée à Fr. 25,-/ha.

Dans le cadre de "l'Annexe aux règlements concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages collectifs des communes de Haute-Sorne et Courtételle et relatifs à la desserte des forêts situés dans le périmètre du groupement forestier Noir-Bois – Chételay". La contribution communale annuelle pour cet objet est fixée à Fr. 25,-/ha, la surface forestière contributive sis sur le territoire communal étant de 48 ha, elle s'élève donc à Fr. 1'200,-. La contribution de Fr. 1'200,- est portée charge du compte annuel de fonctionnement en tant que participation communale. Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à adopter l'annexe au règlement tel qui lui est soumis.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Soltermann (HSA) demande ce qu'il en est de l'égalité de traitement entre la contribution de Fr. 25,- par hectare et les autres entretiens de chemins (Fr. 1,-).

M. Frédéric Juillerat répond que c'est plutôt le Fr. 1,- qui n'est plus d'actualité. Il rappelle que c'est une obligation de faire un règlement.

Passé au vote, l'annexe au règlement concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages collectifs des communes de Haute-Sorne et de Courtételle et relatifs à la desserte des forêts situés dans le périmètre du groupement forestier "Noir-Bois – Chételay" est accepté à l'unanimité.

7. Prendre connaissance et approuver le règlement interne sur les sociétés locales (message n°126 du Conseil communal au Conseil général du 19 novembre 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Géraldine Beuchat présente cet objet de l'ordre du jour et fait un historique du dossier. Soucieux du rôle important des sociétés locales au sein de la Commune, le Conseil communal propose un règlement interne. Ce règlement se veut être un outil pour promouvoir une politique de subventionnement et pour un traitement égalitaire entre toutes les associations concernées. Il contient

le mode de fonctionnement, la mise à disposition de locaux, le champ d'application des mandats de prestations, le mode d'organisation des mérites sportifs, culturels et citoyens.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (PS+Verts) relève que le conseil communal et le service financier s'étaient déjà, il y a quelques années, investis dans ce dossier pour mettre en place un système de subvention équitable pour les sociétés locales. Une présentation avait été faite au Conseil général à la satisfaction générale.

Sur le fond, nous estimons que le fonctionnement mis en place donnait globalement un bon résultat. Sur un domaine sensible comme celui des sociétés locales, il s'avère qu'une marge de manœuvre dans les compétences du conseil communal est nécessaire. Les sociétés locales se verront désormais dans un cadre rigide avec certaines obligations contraignantes.

La nouvelle conseillère communale en charge de ce dicastère a réussi un tour de force pour mettre en place en si peu de temps un règlement. Le projet nous a été soumis il y a quelques semaines et notre groupe a participé au processus souhaité par le conseil communal. Après une première lecture, nous avons fait part de quelques remarques et commentaires, lesquels ont été en partie pris en compte. Les sociétés locales ont été consultées en parallèle. Certaines ont fait part de leurs doléances et comme toutes les demandes d'amendements n'ont pas été prises en considération, ces mêmes sociétés se sont alors tournées auprès des groupes politiques.

Nous les avons entendues et les remercions pour leur retour. Il nous appartient maintenant de trouver les meilleures options pour satisfaire le plus grand nombre tout en laissant les compétences suffisantes au conseil communal pour les situations particulières.

Nous soutenons la démarche voulue par le conseil communal et notre groupe fera quelques propositions d'amendements.

Mme Valérie Soltermann (HSA) déclare que c'est une excellente initiative. La phase de consultation a été appréciée par son groupe, qui a fait des propositions. Elle trouve la formulation des articles un brin austère. Son groupe va présenter quelques amendements.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina présente le règlement chapitre par chapitre.

La proposition de Mme Céline Grellier (HSA) de supprimer, le contenu du 3^{ème} tiret, de l'article 2, alinéa 1 : "Les activités et/ou rencontres de la société doivent se dérouler prioritairement sur le territoire de la commune mixte de Haute-Sorne", est refusée par 25 voix contre 4.

Mme Catherine Wolfer (PS+Verts) propose de supprimer, à l'article 3, alinéa 1 : "avoir un minimum de 10 membres actifs". La proposition est refusée par 24 voix contre 6.

Mme Céline Grellier (HSA), souhaite que la notion de cotisations auprès des membres figure à l'article 3, en lieu et place de l'article 5. La proposition est refusée par 27 voix contre 5.

M. Patrick Ballaman (PS+Verts) propose, à l'article 5, de supprimer "encaisser des cotisations auprès des membres". La proposition est refusée par 11 voix contre 9.

Mme Céline Grellier (HSA) propose, à l'article 5, d'établir un tableau des activités en lieu et place des comptes, alors que M. Patrick Ballaman (PS+Verts) propose de présenter les comptes une fois par législature, au lieu d'une fois par année. Suite au vote, la proposition de M. Ballaman l'emporte par 9 voix contre 7 à la proposition de Mme Grellier (HSA).

Suite à ce vote, la proposition du Conseil communal recueille 14 voix contre 12 à la proposition de M. Ballaman.

Concernant l'article 5, il est accepté une proposition de M. Ballaman, par 15 voix contre 14, de retirer le fait d'avoir une liste séparée des membres de moins de 21 ans.

Article 7 : le groupe PS+Verts propose d'ajouter : "La manifestation doit faire l'objet d'une information publique et d'une annonce à la Commune". La proposition est acceptée à l'unanimité.

Concernant le chapitre 5 locations, il est proposé que "les locations soient facturées et gérées selon le règlement des halles et sur la base d'un contrat avec la Commune." La proposition est refusée par 25 voix contre 6.

Article 12, alinéa 1, M. Blaise Schüll (PCSI) propose de modifier l'article 12, alinéa 1 comme suit : "Des représentants de l'ensemble des sociétés locales, en collaboration avec le dicastère de l'environnement, culture, sport et loisirs, mais chapeauté par la Commune, sont chargés de l'organisation des mérites sportifs, culturels et citoyens, conformément à la directive y relative". La proposition de M. Blaise Schüll est acceptée par 30 voix, sans avis contraire.

Article 13, alinéa 1, le groupe HSA propose d'écrire "l'application au lieu de l'interprétation". La proposition est refusée par 24 voix contre 7

Passé au vote, le Règlement interne sur les sociétés locales est accepté à l'unanimité.

8. Prendre connaissance et approuver les modifications du Règlement concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours Haute-Sorne (ReSIS-HS) (message n° 125 du Conseil communal au Conseil général du 19 novembre 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin présente le projet. Le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours Haute-Sorne a été adopté par le Conseil général le 28 octobre 2014 et a été également par le Délégué aux affaires communales en date du 17 février 2015. Toutefois, nous avons constaté à ce jour que modifications s'imposent, les dispositions en cause n'étant plus en adéquation avec la réalité organisationnelle et opérationnelle. Les modifications proposées sont conformes à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSJU 875.1) et ont pour but de simplifier la structure organisationnelle du SIS-HS. Toutes les modifications proposées sont conformes au règlement type, version du 10 mars 2016, servant de modèle pour tous les SIS du canton du Jura.

Mme la Présidente donne connaissance des modifications demandées. Aucune proposée n'est formulée.

Les modifications et mises en conformité proposées ont été traitées par l'autorité de surveillance du SIS Haute-Sorne. Elles ont également été soumises au délégué aux affaires communales qui a donné son accord de principe vu que les modifications à adopter sont conformes à la loi actuellement en vigueur.

Les incidences financières sont minimales. Il résulte une légère diminution des jetons de présence vu la suppression de l'organe qu'est le bureau (10 séances annuelles) et la réduction du nombre de membres de l'Etat-Major (6 membres au lieu de 13). A contrario, le nombre de séances de l'Etat-Major sera augmenté passant de 6 à 12 séances.

Le Conseil communal ayant approuvé ces modifications lors de sa séance du 19 novembre 2018, il invite le Conseil général à réserver un accueil favorable aux modifications du règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours Haute-Sorne.

Il recommande donc au Conseil général d'approuver lesdites modifications, afin que la situation soit au plus près de la pratique actuelle et respecte au mieux les principes d'égalité et d'équité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passées au vote, les modifications du Règlement concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours Haute-Sorne (ReSIS-HS) sont acceptées à l'unanimité.

9. Prendre connaissance et approuver les statuts du Syndicat de la communauté de l'École secondaire de la Haute-Sorne (message n° 127 du Conseil communal au Conseil général du 19 novembre 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Nicole Eggenschwiler présente ce point de l'ordre du jour.

Comme l'indique le message, l'Ecole secondaire se doit de revoir ses statuts datant d'une dernière révision de 2000. En 2015 déjà, un groupe de travail pour la révision a été nommé par l'assemblée des délégués, composé de MM. Daniel Joray Patrick Ballaman et Mme Nicole Eggenschwiler. Ce groupe a consulté les services de l'Etat concernés et fait plusieurs séances pour ce projet de nouveaux statuts.

En 2016, le travail fut présenté aux trois Conseils communaux des communes membres. La procédure et le déroulement est expliqué dans le message.

C'est donc après de longues négociations entre les trois communes qu'un accord et consensus a été trouvé sur différents articles, de manière unanime par les trois exécutifs de Boécourt, Saulcy et Haute-Sorne.

Après deux relectures des services de l'Etat pour la validation des bases légales relatives à la loi scolaire et la loi sur les communes, notamment en matière de syndicat d'école secondaire, nous sommes en mesure de vous présenter pour approbation les statuts de la communauté de l'école secondaire de la Haute-Sorne. Les points principaux de discussion étaient, sur la répartition financière et la composition des délégués à l'assemblée dudit syndicat.

C'est ainsi qu'en respect des articles 114 et 127, l'assemblée des délégués se compose d'au moins 15 membres ; l'organisation d'un cercle secondaire de plus de deux communes s'organise en syndicat ; et le règlement ne peut attribuer à aucune d'entre elle, le droit à la majorité des voix à l'assemblée des délégués.

La commission du dicastère Ecole Formation et Affaires sociales, approuve ces nouveaux statuts à sa majorité.

Le Conseil communal, ainsi que la commission vous recommandent d'approuver ces statuts qui seront également soumis au législatif de Boécourt et Saulcy. Toute modification d'articles devra être acceptée également par les autres communes membres.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman précise que si on apporte des corrections, on doit repasser les statuts dans les autres communes. Il demande à valider les statuts sur cette base.

Mme Céline Grellier propose une modification à l'article 7. Passée au vote la proposition de Mme Grellier est refusée par 24 voix contre 7.

Passés au vote les statuts du Syndicat de la communauté de l'École secondaire de la Haute-Sorne sont acceptés à l'unanimité.

10. Nommer deux membres de la commission de l'école primaire pour Bassecourt.

M. Blaise Schüll (PCSI) propose M. Pierre Lachat et M. Jean-Marie Allimann (PDC) propose Mme Joëlle Comte. M. Pierre Lachat et Mme Joëlle Comte sont nommés membres de la commission de l'école primaire de Haute-Sorne tacitement.

11. Réponse à question écrite n° 40, déposée par le groupe PS+Verts, le 18 septembre 2018, intitulée : "Subventions cantonales versées pour la construction de pavillons en bois à l'école secondaire de Haute-Sorne (ESHS)".

M. Patrick Ballaman (PS+Verts) est partiellement satisfait.

12. Traiter la motion n° 13, déposée par le groupe HSA le 18 septembre 2018, intitulée : "Fournir des places de parc aux habitants de Haute-Sorne".

Mme Céline Grellier (HSA) développe sa motion.

Voilà environ 3 ans que l'ancien bureau communal de Courfaivre a été bradé pour 25'000 chf afin de permettre la création d'appartements. Donc cela fait 3 ans que le CC devait régler le problème des places de parcs y relatif. Cela devait être pensé dans le projet de la vente, ou au plus tard au moment d'accorder le permis de construire pour la rénovation.

Les règlements en vigueur sont clairs là-dessus :

Art. 6, chiffre 2 du règlement des constructions de Courfaivre toujours en vigueur car non-remplacé :

"Au surplus, seuls peuvent être acceptés les projets :

a) qui comportent une viabilité suffisante, la surface de stationnement nécessaires aux véhicules à moteur"

Art 8, du même règlement pour les fonctions de police des constructions exercée par le Conseil Communal, soit à la lettre c : "d'inviter le maître de l'ouvrage à fournir des sûretés convenables pour les obligations mentionnées à l'art. 6, al 2 ci-dessus, notamment le paiement de la contribution compensatoire pour les places de stationnement manquantes".

Cet été les propriétaires de l'ancien bureau communal ont demandé les places de parcs que la commune leur avait promis et ne s'attendaient pas à une facture à ce sujet.

Je vous rassure aucun secret de fonction n'a été trahi ni par un employé - ni par un élu de HS. J'ai des connaissances qui vivent hors HS qui connaissent le dossier et cela m'est venu aux oreilles.

Actuellement la seule communication officielle du Conseil communal lié à cette problématique, est leur projet de déplacer l'écopoint au CCSC, pour chf 35'000 + sûrement des frais de création des places de parcs sur le site.

Mais, à ce propos, sachez chers collègues, que beaucoup de riverains du CCSC se plaignent déjà du parcage sauvage lors des manifestations. Je me demande si un jour on pourra vendre la parcelle juste à côté. Et pour bien louer notre centre, il faut qu'il y ait suffisamment de places. Sachez aussi que pour les très grandes manifestations, on déborde déjà sur le parking ecopoint -EE-poste-banque. Donc c'est le chat qui se mord la queue.

De plus, on sait que La Poste et la banque vont partir prochainement. Il faut espérer que ces bâtiments ne restent pas en friche et soient eux aussi reconvertis en appartements, les places actuellement mis à disposition du tout public par les propriétaires ne le seront donc plus.

À cela s'ajoute, les riverains de l'église qui se demandent aussi ce qui va se passer avec le changement d'affectation de l'ancien cheval blanc ou des appartements sont aussi réalisés sans suffisamment de places de parcs à disposition.

Déjà lors d'enterrements, il y a du parcage inadaptés (chez des privés ou devant des commerces). Et on est loin des besoins lors de communion, ni un mariage ni une des grandes fêtes religieuses.

Sans compter sur les cas isolés de personnes qui aimeraient acheter des places de parcs car leurs enfants ont maintenant leur permis ou qu'ils ont fait des appartements dans leurs bâtiments.

Nous en sommes là au bout de 3 ans à Courfaivre.

Concernant Bassecourt centre, j'ai moins de détails à vous partager, mais beaucoup savent que c'est difficile de parquer : le parking derrière Denner est vite rempli, on utilise les parking des restaurants et commerces sans aller chez eux. Et maintenant le bâtiment de l'ancienne laiterie a été transformé en appartements : où se parquent ses locataires vu qu'il n'y avaient pas assez de places par rapport aux nombres d'appartements ?

J'avoue moins connaître la situation de Soulce Undervelier et Glovelier.

Mais voilà où l'on en est au bout de 3 ans et plusieurs permis accordés. Cela ne devrait plus se passer comme cela avec le PAL Mais maintenant, la population a besoin d'une solution rapidement et cela a déjà. Nous sommes les représentants du peuple, d'une population qui a besoin de solutions bien avant les 3 ou 5 ans nécessaires à la réalisation du le PAL.

Dire au peuple qu'il faut attendre le PAL s'est rejoué le sketch des inconnus singeant la révolution française. Les sans-culottes criant : le peuple a faim et la royauté répondant : et bien qu'il mange !

Nous savons que de bonnes pistes, parfois peu coûteuse, ont été soulevées dans les commissions à ce sujet, comme des routes mises à sens unique pour réaliser des places sur la 2e voie, utiliser la zone verte non utilisée pour le jeu vers l'EE. Mais on arrive à la fin de l'année et rien n'est en place. Le panneau à louer a été enlevé à l'ancien bureau communal.

Le Conseil communal a peut-être un plan à mettre en place mais au dernière nouvelle rien n'a été présenté aux commissions et aux riverains. Nous, Conseil général, n'avons que la motion pour nous engager auprès des citoyens pour leur garantir un délai maximum de réalisation de 1 an.

Le Conseil communal peut le faire bien plus vite, et nous espérons franchement que ce n'est plus qu'une question de semaines voir de quelques mois, ou que ce soir le Conseil communal va répondre à cette motion en exposant son plan d'action et donnant des délais précis. Cela rendrait caduque cette motion et j'en serais la plus heureuse.

Mais les citoyens sont inquiets depuis le début des travaux et s'ils ont la garantie d'exécution avec une date butoir car grâce au vote de cette motion, ils seront suffisamment compréhensifs pour vivre en sachant qu'au plus tard dans un an, leur soucis sera réglé et pas se confondre en pétition, téléphones, courriers des lecteurs ou je ne sais quelle manifestation populaire.

M. Gérard Ruch indique que des places de parc seront louées pour l'ancienne école.

M. Gérard Ruch ajoute que l'étude du Plan d'Aménagement Local (PAL) démarre. Nous avons voté un crédit et un bureau d'ingénieurs va s'occuper de l'étude des places de parc sur l'ensemble de la Commune. Une commission sera créée. Une taxe sera fixée par place de parc manquante. Il s'agira de modifier les règlements sur les constructions. M. Ruch propose à Mme Grellier de transformer la motion en un postulat et le transmettre à l'étude du PAL. Dans le cas contraire, le Conseil communal va proposer de refuser la motion.

Mme Céline Grellier est d'accord de transformer sa motion en un postulat.

La transformation de la motion n° 13 en un postulat est accepté par 27 voix.

13. Nomination d'un membre de la commission spéciale concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.

M. Patrick Ballaman (PS+Verts) propose M. André Irminger. Aucune autre proposition n'est faite. M. André Irminger est nommé tacitement membre de la commission spéciale concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.

14. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. Michael Rössler.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande de naturalisation. M. Michael Rössler est né le 12 octobre 1956 en Allemagne, il est domicilié à Undervelier et au bénéfice du permis d'établissement C.

Il souhaite pouvoir participer plus au niveau des décisions fédérales. Après tant d'année en Suisse, il se réjouit de pouvoir voter au niveau fédéral. La Suisse arrive bien à résoudre les problèmes au niveau des différentes cultures et langues par la négociation d'une manière pacifique. La Suisse est un modèle pour une vie en commun entre les différentes cultures. Ici on peut plus s'engager dans la vie publique par rapport à d'autres pays car il y a la proximité entre la Confédération, les Cantons et les Communes, qui font que l'on est plus proche pour prendre des décisions.

Mes meilleurs amis et collègues vivent en Suisse. Mes activités sont essentiellement à partir de la Suisse ou pour la Suisse. Après mon travail dans les différentes associations, en partie humanitaire, on peut se référer à la tradition humanitaire de la Suisse. Il aime bien vivre en Suisse romande. Ici la mentalité est plus ouverte, il se sent plus à l'aise qu'en Suisse-allemande.

L'audition s'est déroulée le 23 octobre 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Michael Rössler obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Les membres du Conseil général acceptent par applaudissements d'octroyer le droit de cité communal et cantonal à M. Michael Rössler.

15. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2019 et nomination de ses scrutateurs :

- a) **Président**
- b) **1^{er} vice-président**
- c) **2^{ème} vice-président**
- d) **1^{er} scrutateur**
- e) **2^{ème} scrutateur**

Mme Yvonne Lucchina précise que nous allons débiter par la nomination du 2^{ème} scrutateur, plutôt que par le Président.

2^{ème} scrutateur : M. Yoann Schaffter (UDC) propose Mme Sylvie Turinetti. Mme Turinetti est nommée tacitement par applaudissements.

1^{ère} scrutateur : M. Patrick Ballaman (PS+Verts) propose Mme Agnès Veya. Mme Veya est nommée tacitement par applaudissements.

M. Patrick Ballaman en profite pour féliciter et remercier Mme Yvonne Lucchina, pour son année passée à la présidence du Conseil général.

2^{ème} vice-président : Mme Valérie Soltermann (HSA) propose Mme Céline Grellier. Mme Grellier est nommée tacitement par applaudissements.

1^{er} vice-président : M. Blaise Schüll (PCSI) propose M. Vincent Voyame. M. Voyame est nommé tacitement par applaudissements.

Président : M. Jean-Marie Allimann (PDC) propose M. Gérald Steiner. M. Steiner est nommé tacitement par applaudissements.

M. Gérald Steiner s'adresse au Conseil général en ces termes : *"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame et Monsieur les représentants de la presse, chers collègues,*

En tant que 1^{er} vice-président du conseil général, je me dois tout d'abord de féliciter la Présidente Mme Yvonne Lucchina. En effet, durant toute cette année elle a mené les séances du conseil général d'une main de maître. Sans faute, avec brio et beaucoup de tact, elle a dirigé, commenté, et même apaisé lors de certaines circonstances.

Bravo donc à Yvonne, je te remets un bouquet de fleurs ainsi qu'un bon de repas que tu pourras partager avec ton mari à titre de remerciements.

Mon rôle de lui succéder sera d'autant plus compliqué, car mon expérience en politique se résume comme vous l'avez entendu à membre, puis président de la commission de vérification des comptes de la Commune depuis une quinzaine d'années et à une seule année de conseil général.

Suite à cette dernière année, je suis obligé de le dire de vive voix : cette année de conseil général m'a laissé quelque peu sur ma faim, tout comme elle a certainement déçu bon nombre d'habitants de notre commune.

Je vous fais part de quelques remarques. Tout d'abord durant cette 1^{ère} année de législature, nous avons pris des décisions, disons plutôt style pompiers, ce n'est pas du tout péjoratif, mais les crédits qu'on nous a proposés avaient comme but de colmater, compléter, corriger et surtout de régler certains problèmes liés aux infrastructures de toutes les communes de la Haute-Sorne.

Il est clair que tout ce qui a été fait et voté en 2018 était nécessaire, je ne remets pas en question nos décisions qui étaient logiques et qui suivaient un calendrier prévu.

*Ces problèmes d'infrastructures nous ont coûté de l'argent et fait perdre du temps et de l'énergie. Mais ce n'est rien comparé au temps et à l'énergie que nous avons toutes et tous perdus suite à des animosités et des querelles de personnes. Celles-ci doivent cesser. Nous devons dès à présent passer par-dessus nos querelles et rancœurs pour nous concentrer tous ensemble à faire avancer notre commune. Nous nous devons d'aller de l'avant, de suivre une même direction, ensemble. Et pour cela, je suggère que nous donnions à cette commune **une vision**. Que chacun d'entre nous, seul et dans nos groupes respectifs se posent la question d'imaginer où nous souhaitons emmener notre commune dans les années à venir et dans le futur plus lointain*

Imaginons, rêvons, n'ayons pas peur de voir loin. Nous souhaitons toutes et tous vivre dans cette commune encore de longues années. Alors que faire pour rendre nos vies et celles de nos habitants plus agréables et plus belles ? La population nous a aussi élus pour cela.

Je me suis fixé un objectif pour cette législature. Cet objectif, c'est d'arriver à créer quelque chose dans cette commune, à laisser une trace de notre passage. La meilleure trace que nous puissions laisser est celle d'une vision d'avenir avec des objectifs bien clairs. Alors, Mesdames, Messieurs construisons ensemble cette vision dans l'année à venir afin de définir nos objectifs futurs. Organisons-nous, penchons-nous sur les aspects de notre commune et répondons aux questions suivantes :

Comment développer la vie communautaire de notre commune et renforcer les liens entre les villages ?

Pour cela, voulons-nous créer des places de village dignes de ce nom ? Voulons-nous faire profiter à nos habitants de zones de potagers communs ? Voulons-nous un marché local ?

Comment rendre notre commune plus écologique ?

Pour cela, voulons-nous supprimer les pesticides sur notre territoire ? Voulons-nous promouvoir de manière plus conséquente les énergies renouvelables, les toitures végétalisées, l'isolation de nos bâtiments ? Voulons-nous protéger la magnifique biodiversité sur nos territoires ? Voulons-nous sérieusement d'une géothermie profonde chez nous ?

Comment créer des espaces de vie nouveaux et accueillants pour nos habitants ?

Je ne parle pas de nouvelles zones d'habitation mais plus de zone de rencontres et de partage. Nos villages sont, par exemple traversés par de magnifiques cours d'eau, mais il existe peu d'endroits accueillants pour en profiter. Dans le même sujet, nos infrastructures sportives elles aussi mériteraient peut-être une analyse.

Les questions à se poser sont nombreuses. Mais en d'autres termes, donnons-nous les moyens de réaliser des choses, de rendre notre commune et ses villages plus attractifs, dans un but de développement durable, pour le bien de notre communauté.

Malgré notre budget 2019, peut-être déficitaire, j'estime qu'une fusion ne doit pas être un frein constant à des projets et que nous pourrions ponctionner, chaque année, quelques sous dans les comptes de la commune afin de faire un pas dans la direction que nous devons définir et ainsi faire plaisir aux habitantes et habitants de la Haute-Sorne.

Regardez, nous n'avons pas grand-chose à leur proposer, pas ou peu de quais le long de nos rivières, pas de places de village, pas de piscine, pas de patinoire, pas de terrain d'athlétisme digne de ce nom, pas de terrain synthétique.

*Est-ce que la seule chose qu'on aura peut-être, **c'est une géothermie profonde dont beaucoup de monde a peur ?***

Certaines communes des districts voisins verraient d'un bon œil l'implantation d'une géothermie profonde dans notre commune. Au moins, Haute-Sorne aura un projet... Mais quel projet..... douteux, risqué et gourmand en eau?

Je suis persuadé que dans nos groupes, les idées peuvent germer. Je suggère donc à tous les chefs de groupe d'organiser des discussions afin de faire ressortir des idées et des projets qui nous permettraient, non pas de subir, mais d'anticiper les choses, sans trop grever les finances de la

commune. Laissez donc libre court à votre imagination, afin que la trace que nous, et nos futurs politiciens souhaitons laisser nous conduise à la vision nécessaire à notre commune.

Avant de terminer, je vous demande déjà de la tolérance lorsque je serai au perchoir, car je le répète, mon expérience en politique n'est pas grande, mais soyez certains que j'y mettrai toute mon énergie et essaierai de rendre nos séances le plus agréable et le plus efficace possible. D'ailleurs, pour cela et suite à plusieurs demandes de personnes dans le public, je souhaite que la sono mise à notre disposition soit meilleure, car, d'après plusieurs personnes, ils ont beaucoup de difficultés à entendre clairement ce qui se dit.

Avant de conclure, permettez-moi de vous souhaiter déjà de belles fêtes de fin d'année, profitez pleinement de toutes ces lumières, de toutes ces crèches, de toutes ces journées entourées de vos familles et de vos amis. Je vous souhaite déjà une bonne année 2019, et comme tout le monde le dit maintenant, **prenez bien soin de vous.**

Mme la Présidente Yvonne Lucchina s'adresse au Conseil général en ces termes :

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Chers collègues du Conseil général,

Je tiens tout d'abord à féliciter notre collègue Gérald Steiner pour son élection à la présidence de notre conseil général. Gérald je te souhaite une année présidentielle pleine de satisfaction et beaucoup de plaisir dans cette fonction.

Pour ma part, cette année fut pleine de surprises, gratifiante, enrichissante, elle m'a permis d'aller à la rencontre de beaucoup de concitoyens, de recevoir, et d'écouter leurs préoccupations. Et que dire des remerciements que j'ai reçu car nos concitoyens sont très reconnaissants pour notre engagement au service de la commune. Mes décisions ont fait des heureux, d'autres un peu moins, mais cela fait partie de la démocratie. Cette année m'a permis également de comprendre le fonctionnement d'une commune de l'intérieure et l'importance de nos institutions.

Je tiens également chers collègues du Conseil général à vous remercier pour votre engagement, même si nos sensibilités politiques ne sont pas les mêmes, nos débats ont été fructueux. Merci pour votre indulgence lors de mes petits cafouillages, c'est pas évident de diriger les débats et on en oublie parfois la procédure, je vous prie de m'en excuser.

Je remercie les membres du bureau, M le maire, les conseillers communaux, les employés communaux en particulier notre secrétaire Gérald Kraft et le chancelier Raphaël Messerli pour leur ouverture, leurs conseils et leur collaboration. Merci aussi à toutes les personnes engagées dans les nombreuses commissions communales.

Je ne peux terminer sans remercier chaleureusement les membres de mon groupe pour leur soutien sans faille durant cette année très très intense.

Il me reste à vous présenter à tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour l'année 2019 et passez de belles fêtes.

Mme Yvonne Lucchina donne connaissance du dépôt des documents suivants :

- deux questions écrites du groupe HSA intitulées :

"La population s'inquiète sur deux projets liés à nos bâtiments communaux" et "Communication entre la population et le Conseil général".

- une motion du groupe PCSI intitulée :

"Extinction de l'éclairage public, Haute-Sorne se doit de réagir"

- une motion du groupe PDC intitulée :

"Plan financier de la Commune de Haute-Sorne portant sur les charges et revenus du compte de fonctionnement ainsi que des investissements pour les 5 années à venir".

- un postulat du groupe UDC intitulé :

"Sauver des vies".

Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

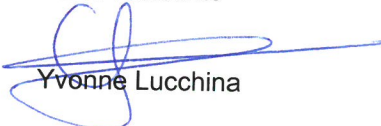

M. le Maire s'adresse au Conseil général et remercie tout le monde (voir document).

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Yvonne Lucchina remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme la Présidente invite tout le monde à prendre l'apéritif qui sera servi dans la salle.

Mme Yvonne Lucchina lève la séance à 23h00.

Bassecourt, le 11 décembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La Présidente	Le Secrétaire
	
Yvonne Lucchina	Gérald Kraft